

## Au Conseil municipal du 10 mars

### **Construction du Centre de secours : Attribution de marchés**

Suite à une consultation infructueuse et une relance en procédure adaptée, les lots chauffage-ventilation et sanitaires ont été attribués à l'entreprise M.G.I. chauffage d'Uxegney pour les sommes respectives de 27 379€ et 12 519€.

### **Emploi : Avancement de grades.**

Conformément aux statuts de la fonction publique territoriale et après avis de la Commission Administrative Paritaire, un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ième</sup> classe remplace le poste d'Adjoint Technique 1<sup>ière</sup> classe.

Un poste d'Agent de Maîtrise Principal remplace un poste d'Agent de Maîtrise.

Rémunération des agents recenseurs :

Le Conseil municipal fixe la rémunération des agents recenseurs à 0.89€ pour le bulletin n°1 (logement : 545 bulletins) et à 1,48€ pour le bulletin n°2 (individuel : 1147 bulletins).

**Le Conseil municipal décide de facturer au Syndicat des Eaux des Monts Faucilles** la mise à disposition de personnel pour une durée de 30 heures d'un adjoint administratif facturées 14<sup>E</sup>33 l'heure charges comprises.

Dépôt de plainte :

**Le Maire est autorisé à ester en justice** et se porter partie civile pour les graffitis déposés sur différents panneaux et bâtiments communaux avec un dédommagement sur la base d'un devis de 561€.

### **Logement communal :**

Le Conseil municipal met fin au bail de location du logement communal situé 15 rue du Centre (bâtiment du Centre de Secours) à la demande des locataires à partir du 15 mai.

### **Digitalisation du cadastre :**

Le Maire est autorisé à signer la convention communale de digitalisation du cadastre.

**Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges :**

Le conseil émet un avis favorable pour l'adhésion de sept collectivités.

### **Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif :**

Le conseil émet un avis favorable pour l'adhésion d'une commune et le retrait de cinq communes.

### **Pays d'Epinal Cœur des Vosges :**

Le conseil émet un avis favorable pour les modifications statutaires créant une compétence optionnelle ayant pour mission la promotion touristique et la commercialisation de l'offre du territoire sous le nom et l'image du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

### **Participations :**

Le Maire informe du montant des participations communales aux :

S.D.Incendie et Secours : 24 271€ ; Pays d'Epinal (charges générales, canal et pistes VTT) : 10 099,31€ ; Schéma de Cohérence Territorial : 1 740,65€.